

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**Arrondissement d'Angers**

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL077

Participations relatives aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 37 membres étaient présents, 2 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray))

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 2224-37, L.5212-18, L.5212-19, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu le schéma directeur de déploiement en Maine-et-Loire des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), approuvé définitivement par la délibération du comité syndical du Siéml n° 69/2023 du 17 octobre 2023 ; Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°2025_DEL084 du 16 décembre 2025 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe IRVE du Siéml approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL001 du 3 février 2026 ;

Vu le budget supplémentaire du budget annexe 2026 approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL072 du 30 juin 2026 ;

Vu les statuts de la régie IRVE approuvés par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL043 du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie IRVE en date du 23 juin 2026 ;

Considérant que les interventions du Siéml pour la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur le territoire de Maine-et-Loire nécessitent d'être planifiés par une programmation prévisionnelle permettant d'estimer chaque année le nombre d'opérations à réaliser et les dépenses afférentes ,

Considérant que la réalisation des programmes d'intervention donne lieu à des participations financières selon les conditions et modalités déterminées par le règlement financier susvisé et estimées chaque année par le comité syndical ;

Considérant la nécessité d'adapter les participations financières à l'ajustement des différents programmes d'intervention du Siéml sur les IRVE, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver les interventions sur les IRVE mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes.

Étant précisé que :

- les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe IRVE 2026, chapitres 23 « travaux en cours » et 13 « subventions d'équipement » ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal

administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	37
Nombre de votants :	39
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	39

Participations

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

IRVE

Comité syndical du 30 juin 2026

Annexe

OPERATION	COLLECTIVITE	SITE	LOCALISATION	Montant travaux HT maximum en €	Montant de la participation maximum en €
007.25.36	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS	PARC EXPO ANGERS rue du MANOIR	29 702,21	22 276,66
050.24.07	BRISSAC LOIRE AUBANCE	St SATURNIN /LOIRE	Place du Prieuré	9 964,08	2 491,02